



20 ans après la loi de 2005 : défendons une vraie école inclusive !

mardi 21 janvier 2025, par [CGT educ'action](#)

Appel intersyndical

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances garantit à chaque enfant en situation de handicap le droit d'être inscrit à l'école. Accéder à la construction des savoirs comme des savoir-faire, s'émanciper, en tant que citoyen·ne dans un pays garant des libertés, sont des droits. De même, selon la logique de compensation, accéder aux soins et à l'accompagnement éducatif sont des droits.

Depuis 2006 le **nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés à l'école** a considérablement augmenté, passant **de 155 000 à la rentrée 2006 à 436 000 à la rentrée 2024**. Néanmoins, l'Éducation nationale n'a pas été en mesure de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour garantir de bonnes conditions de scolarisation à ses élèves : **les classes sont surchargées, la formation d'enseignant·es spécialisé·es est en recul, la formation continue est (quasi) inexistante, le métier d'AESH n'est pas reconnu et les élèves ne bénéficient pas d'un véritable suivi pédagogique et médico-social.**

Pourtant, le ministère de l'Éducation nationale a multiplié les grandes annonces à travers la Conférence nationale du Handicap, l'acte I et l'acte II de l'école inclusive sans entendre les besoins ni des personnels ni des élèves ni de leurs familles. D'ailleurs les organisations syndicales ne sont pas membres du comité national de suivi de l'école inclusive (CNSEI) alors que le ministre Attal s'y était engagé.

Nos organisations s'inquiètent surtout de la logique ministérielle visant à renvoyer aux élèves, aux familles et aux personnels la seule prise en charge de la gestion du handicap à l'école mais également la responsabilité de l'échec de l'inclusion en milieu ordinaire alors que c'est aux pouvoirs publics de proposer des solutions diversifiées avec tous les moyens nécessaires à une scolarisation réussie.

Ainsi, il est urgent d'aborder aussi un certain nombre de sujets et d'ouvrir des concertations notamment sur la détection précoce en maternelle, la place et les moyens attribués aux ESMS, le rôle des dispositifs d'enseignement adapté que sont les SEGPA et aux EREA, le statut des AESH...

Pour que l'école devienne inclusive, il faut que les professionnel·les de chaque secteur aient les moyens de coopérer pour définir les meilleures réponses à apporter afin de satisfaire dans de bonnes conditions aux besoins de tous les élèves : en effet, la politique du ministère conduit trop souvent à borner la lutte contre les difficultés scolaires aux mesures

d'accompagnement du handicap.

Cette politique met en œuvre un **véritable tri social** : puisque les familles des classes populaires en sont victimes, celles-ci ne peuvent accéder à toutes les prises en charge, notamment les prises en charge externalisées et libéralisées.

Nos organisations syndicales ont pointé l'**extrême urgence** de donner les moyens pour que l'inclusion des élèves en situation de handicap fonctionne : allègement des effectifs, moyens humains supplémentaires, création de postes dans l'enseignement adapté (SEGPA, EREA...), augmentation des capacités d'accueil des dispositifs inclusifs existants, véritable statut pour les AESH, formation, accompagnement des équipes, augmentation des départs en formation spécialisée et refonte de la formation...

L'absence de réponse du ministère de l'Éducation nationale risque de conduire les personnels à rejeter l'école inclusive et les parents d'élèves en situation de handicap à fuir l'école publique alors qu'ils sont attachés au principe.

Nos organisations syndicales appellent les personnels à défendre le droit fondamental à la scolarisation pour tous les enfants, sans discrimination : l'Éducation nationale doit mettre en œuvre les moyens nécessaires pour rendre accessibles les apprentissages et le bâti scolaire.

La politique d'école inclusive du ministère de l'Éducation nationale n'est pas à la hauteur des enjeux, il faut faire entendre les besoins de la profession. C'est pourquoi, **les organisations représentatives des personnels : la FSU, l'UNSA éducation, la CFDT EFRP, la CGT éduc'action, le SNALC et SUD éducation appellent les personnels à faire entendre leurs revendications pour une véritable école inclusive à l'occasion de l'anniversaire des 20 ans de la loi du 11 février 2005** en participant aux initiatives qui auront lieu pendant toute la semaine du 27 janvier dans les territoires (heures d'information syndicale, projections, soirées de débat, rassemblement, grève...).

Pour lire et télécharger l'intégralité de l'appel et le détail des revendications de l'intersyndicale nationale, cliquez ci-dessous :



20 ans après la loi de 2005 : défendons une vraie école inclusive !

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances garantit à chaque enfant en situation de handicap le droit d'être inscrit à l'école. Accéder à la construction des savoirs comme des savoir-faire, s'émanciper, en tant que citoyen ne dans un pays garant des libertés, sont des droits. De même, selon la logique de compensation, accéder aux soins et à l'accompagnement éducatif sont des droits.

Depuis 2005 le nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés à l'école a considérablement augmenté, passant de 155000 à la rentrée 2006 à 436000 à la rentrée 2024. Néanmoins, l'éducation nationale n'a pas été en mesure de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour garantir de bonnes conditions de scolarisation : les classes sont surchargées, la formation d'enseignantes spécialisées est en recul, la formation continue est (quasi) inexistante, le métier d'AESH n'est pas reconnu et les élèves ne bénéficient pas d'un véritable suivi pédagogique et médico-social.

Pourtant, le ministère de l'Éducation nationale a multiplié les grandes annonces à travers la Conférence nationale du Handicap, l'acte I et l'acte II de l'école inclusive sans entendre les besoins ni des personnels ni des élèves ni de leurs familles. D'ailleurs les organisations syndicales ne sont pas membres du comité national de suivi de l'école inclusive (CNSE) alors que le ministre Arsal s'y était engagé.

Nos organisations s'inquiètent surtout de la logique ministérielle visant à renvoyer aux élèves, aux familles et aux personnels la seule prise en charge de la gestion du handicap à l'école mais également la responsabilité de l'échec de l'inclusion en milieu ordinaire alors que c'est aux pouvoirs publics de proposer des solutions diversifiées avec tous les moyens nécessaires à une scolarisation réussie.

Ainsi, il est urgent d'aborder aussi un certain nombre de sujets et d'ouvrir des concertations notamment sur la détection précoce en maternelle, la place et les moyens attribués aux ESMS, le rôle des dispositifs d'enseignement adapté que sont les SEGPA et aux EREA, le statut des AESH...

Pour que l'école devienne inclusive, il faut que les professionnelles de chaque secteur aient les moyens de coopérer pour définir les meilleures réponses à apporter afin de satisfaire dans de bonnes conditions aux besoins de tous les élèves : en effet, la politique du ministère conduit trop souvent à borner la lutte contre les difficultés scolaires aux mesures d'accompagnement du handicap.

Cette politique met en œuvre un véritable tri social : puisque les familles des classes populaires en sont victimes, celles-ci ne peuvent accéder à toutes les prises en charge, notamment les prises en charge externalisées et libéralisées.

Pour lire et télécharger l'appel et le détail des revendications de l'intersyndicale départementale :

En cours de bouclage, consultez la page très vite !

Pour lire et télécharger notre tract départemental :



Le 11 février 2025 marquera l'anniversaire des vingt ans de la loi pour l'égalité des droits et des chances. Pourtant, force est de constater que pour le ministère de l'Éducation nationale, l'inclusion en milieu scolaire des enfants en situation de handicap se conjugue toujours selon deux principaux critères : un budget alloué le plus faible possible et une autosatisfaction communiquée à outrance.

La réalité pour les Accompagnant.es d'élèves en situation de handicap (AESH) dans l'académie de Lyon comme ailleurs :

- ✗ Les Aesh, premiers artisans de l'inclusion, se voient toujours refuser un statut alors qu'ils / elles accompagnent les élèves dans les classes depuis 20 ans maintenant.
- ✗ Des salaires indignes (en dessous du seuil de pauvreté) et une grille indiciaire tellement tassée qu'elle ne permet qu'une augmentation de salaire mensuel de moins de 20 euros tous les 3 ans, donc 200 euros de plus et toujours sous le smic au bout de 30 ans d'exercice!
- ✗ Une surcharge croissante de travail avec la généralisation de la mutualisation de l'accompagnement et une dégradation continue des conditions de travail avec des changements d'établissements et d'emploi du temps continus, un nombre d'élèves accompagnés en augmentation constante, certains élèves accompagnés seulement deux heures par semaine et conséquemment le sentiment de faire du mauvais travail, un mille-feuille hiérarchique toujours plus important, etc.
- ✗ Les RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé) de nos collègues ne sont pas respectées et le rectorat de l'académie de Lyon licencie pour inaptitude un nombre croissant d'AESH.
- ✗ Le rectorat de l'académie de Lyon s'affranchit régulièrement du cadre fixé par le ministère voir même du droit du travail.

La liste pourrait s'éterniser, malheureusement. Il est plus qu'urgent d'acter, 20 ans après la loi handicap, que les AESH exercent un métier et que la nécessité de leur présence depuis 20 ans dans l'école de la République n'est plus un fait à démontrer.

Il est URGENT d'enfin créer UN STATUT DE FONCTIONNAIRE pour que les AESH soient enfin titulaires de leur poste, associé à UN SALAIRE DECENT et que le cadre de leurs emplois soit enfin respecté.

CGT ÉDUCATION DE L'AIN
MÉMOISE ALPHO CHANUT 01300 BOURG EN BRESSE
www.education.cgta.fr | 04 77 44 04 01 | education@borislonge.fr

Pour aller plus loin :

- Lire notre article [Handicap : constats et revendications de la CGT](#) et découvrir nos ressources sur le sujet au même lien.
- Lire notre article [Le handicap est un combat syndical](#).
- Lire notre article [Handicap, l'intégration dans l'emploi : un défi au-delà des Jeux](#).